



ASSOCIATION POUR LA QUALITE DE LA VIE A PLENEUF VAL-ANDRE

AVA

Siège social : 2 rue de Chaumont 22370 Pléneuf Val-André
ava.pleneufvalandre@wanadoo.fr www.avapva.com

Association déclarée et **agrée** en Préfecture depuis le 6 septembre 1974

FLASH INFO

Le 3 septembre 2025

Dans notre déposition concernant le projet de modification simplifiée n°4 du PLU de Pléneuf Val-André nous subodorions qu'il ne nous avait pas été donné la totalité de la situation du CCHM (Centre culturel haut marnais). Un adhérent après recherche nous a adressé le document en pièce-jointe.« concrètement la structure d'éducation populaire est en cessation de paiement ».

L'enquête publique est une des phases privilégiées de la concertation au cours de laquelle le public (habitants, associations, acteurs économiques ou simples citoyens) est invité à donner son avis sur un projet de règlement ou d'aménagement préparé et présenté par une collectivité publique ou privée. La consultation publique est menée par un commissaire-enquêteur désigné par le Tribunal Administratif.

La consultation publique vise à informer la population et à recueillir ses observations, propositions et contre-propositions préalablement à la prise de certaines décisions administratives. A la différence de l'enquête publique, la consultation publique n'est pas menée par un commissaire-enquêteur.

Pour ces deux démarches il s'agit de recueillir les observations du public, ses propositions et contre- propositions... il est donc indispensable de mettre à sa disposition un maximum d'informations pour qu'il puisse émettre un avis étayé. Une réunion publique et une information des riverains du château Tanguy auraient dû avoir lieu avant cette consultation publique qui nous impose la construction d'un hôtel restaurant. Ce qui n'a pas été, semble-t-il le cas !

Document transmis pour information avant l'envoi à Monsieur le Maire d'une lettre recommandée afin d'obtenir plus d'informations à ce sujet.